



**PLAN
NORD**



**POUR UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE SOCIALEMENT
RESPONSABLE ET DURABLE**

Document de travail

6 novembre 2009



Québec 

**Pour un développement économique socialement
responsable et durable**

Document de travail

6 novembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Territoire et population	5
1.1 Territoire	5
1.2 Population nordique	6
1.3 Liste des communautés	6
2. Historique du dossier	7
3. Conditions de base pour un développement durable et socialement responsable	9
3.1 Partenariat et respect	9
3.2 Développement durable	9
3.3 Développement de la main-d'œuvre nordique	10
3.4 Transport et communications	11
3.5 Logement en milieu inuit	11
3.6 Respect des cultures et des identités	11
4. Perspectives sectorielles : des leviers à considérer pour le développement du territoire nordique	13
5. Des défis liés à la connaissance	17
6. Faire connaître le Nord	19
Conclusion	21
Annexe I Territoire d'application du Plan Nord	23
Annexe II Population et territoire inclus dans le Plan Nord	25
Annexe III Exemples d'interventions menées par le gouvernement sur le territoire du Plan Nord	27

Introduction

Le Nord québécois est une composante d'un nouvel espace économique que souhaite développer le gouvernement du Québec. Cet immense territoire recèle un potentiel de développement exceptionnel.

Les populations qui vivent sur ce vaste territoire sont constituées de communautés autochtones et de municipalités. Toutes ces communautés vivent et évoluent dans un environnement nordique. Cet environnement présente parfois des conditions extrêmes, maritimes ou autres, selon l'endroit. Les citoyens de ces communautés sont attachés à leur territoire et déploient efforts et créativité pour maintenir un milieu de vie dynamique.

Le présent exercice d'élaboration du Plan Nord repose avant tout sur la nécessité d'établir un partenariat entre les communautés, le gouvernement et les acteurs concernés. Cette démarche repose sur les valeurs de respect, d'écoute et d'ouverture. Les partenaires que constituent les Premières Nations, les Inuits, les municipalités, la société civile et le secteur économique par exemple, travailleront, avec le gouvernement, à l'élaboration de nouvelles possibilités pour les prochaines générations. Ils définiront, ensemble, un projet porteur et source de fierté pour l'ensemble de la société québécoise.

1. Territoire et population

1.1 Territoire

Le Plan Nord vise un territoire immense où les caractéristiques géographiques et biologiques, de même que les populations qui y vivent, offrent une grande diversité tout en possédant de nombreux points communs.

Il porte sur le territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle, à l'exception de l'Île-d'Anticosti et de la partie nord de la péninsule gaspésienne.

Le territoire inclut toute la région du Nord-du-Québec ainsi qu'une partie des régions administratives de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le territoire visé représente près de 72 % de l'ensemble du territoire québécois, soit 1,2 million de kilomètres carrés (tableau 1). Le territoire exclut par ailleurs les municipalités peuplées du Saguenay–Lac-Saint-Jean et une partie des MRC de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord, puisqu'elles sont situées au sud du 49^e parallèle.

Tableau 1 : Le territoire du Plan Nord selon les régions administratives du Québec, 2006

	Superficie de la région dans le Plan Nord (km ²)	Proportion de la région faisant partie du Plan Nord (%)	Proportion de l'ensemble du Québec (%)
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	75 294	70,7	4,5
09 Côte-Nord	257 879	73,4	15,5
10 Nord-du-Québec	860 422	100	51,6
Total Plan Nord	1 193 595	-	71,6
Ensemble du Québec	1 667 441	-	100,0

Source : Système sur les découpages administratifs à l'échelle de 1/20 000, mise à jour de janvier 2009, ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

À titre indicatif, le territoire du Plan Nord représente deux fois la superficie de la France. Il inclut Blanc-Sablon et Ivujivik, les deux localités respectivement le plus à l'est et le plus au nord du territoire québécois. Blanc-Sablon est située à près de 1 400 km de Montréal, alors qu'Ivujivik s'y trouve à 2 000 km.

Sur ce vaste territoire, dont la carte est présentée à l'annexe I, on trouve 63 villes, villages et communautés, 15 infrastructures maritimes, 26 aéroports, 5 héliports et 69 aires protégées dont 2 parcs nationaux. On y compte également 217 806 km² de forêts commerciales et 126 866 km² de lacs et de rivières.

1.2 Population nordique

Le Plan Nord regroupe une population de plus de 121 000 personnes, soit 1,6 % de la population totale du Québec. Près de 80 000 personnes, soit les deux tiers, résident sur la Côte-Nord et un peu moins de 40 000 habitent le Nord-du-Québec. Moins de 2 000 personnes du Saguenay–Lac-Saint-Jean résident sur le territoire du Plan Nord, les municipalités peuplées de la région étant situées au sud du 49^e parallèle.

Le territoire du Plan Nord se caractérise par une présence importante des communautés autochtones. Quatre nations autochtones résident sur le territoire retenu : les Cris et les Inuits dans la région du Nord-du-Québec ainsi que les Naskapis et les Innus dans la région de la Côte-Nord.

Au nord du 49^e parallèle, près de 33 000 Autochtones habitent le territoire du Plan Nord, soit 27 % de la population totale. D'autres communautés autochtones vivant plus au sud, soit Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit, sont aussi signataires de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) qui concerne l'utilisation d'une partie du territoire du Plan Nord.

1.3 Liste des communautés

La liste des municipalités, MRC et territoires équivalents inclus dans le territoire du Plan Nord est présentée à l'annexe II du document.

2. Historique du dossier

Depuis plus d'un an, le premier ministre multiplie les occasions pour convier tout le Québec à s'engager dans différentes initiatives ambitieuses afin de rendre le Québec plus prospère, de stimuler la croissance économique et de favoriser les investissements des entreprises. Le Plan Nord s'inscrit dans cette démarche.

En janvier 2009, l'énoncé économique de la ministre des Finances a marqué l'engagement du gouvernement du Québec pour favoriser le développement du Nord québécois. En effet, le Plan Nord constitue l'un des cinq volets d'un nouvel espace économique qui permettra d'assurer une croissance soutenue au Québec et de le repositionner par rapport à la crise financière. Ces cinq volets sont les suivants :

- L'entente signée avec la France concernant la reconnaissance des compétences et des acquis des citoyens;
- Les négociations entre le Canada et l'Union européenne afin que le Québec devienne la porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Nord;
- L'entente visant à tisser des liens étroits avec l'Ontario dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, du transport, des services financiers et des marchés publics pour en faire la plus importante zone de commerce économique en Amérique du Nord après la Californie et le Texas;
- La mise en œuvre de l'entente pancanadienne sur la mobilité de la main-d'œuvre;
- La mise en valeur du potentiel minier, énergétique et touristique du Nord en partenariat avec les communautés nordiques, y compris les Premières Nations et les Inuits.

Dans son discours inaugural du 10 mars 2009, le premier ministre du Québec a fait état de l'importance qu'il accordait au développement du Nord québécois. Le premier ministre a spécifiquement mentionné qu'il entendait travailler avec les citoyennes et citoyens habitant le territoire visé par le Plan Nord afin d'élaborer un nouveau partenariat.

De plus, dans le cadre du *Discours sur le budget 2009-2010* (voir détails à l'annexe III), le 19 mars 2009, le gouvernement a posé les premiers jalons de ce grand projet de développement durable qu'est le Plan Nord en annonçant plusieurs mesures permettant de mettre en valeur le potentiel du Nord québécois au profit des acteurs du Nord et du Québec tout entier.

3. Conditions de base pour un développement durable et socialement responsable

Un développement durable et socialement responsable du territoire nordique se réalisera dans le respect des communautés habitant sur ce territoire. Il tiendra compte des cultures et des identités existantes. De plus, les potentiels de développement déterminés exigent certaines conditions de base. La protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité en milieu nordique, la participation des populations locales aux projets de développement, l'accès au territoire, une offre minimale de logements de qualité en milieu Inuit font partie de ces exigences.

3.1 Partenariat et respect

La vision pour le développement du Nord se précisera graduellement par des échanges avec les communautés concernées. Cela signifie que les parties prenantes visées tant par le Plan Nord que par les projets qui en découleront seront amenées à participer activement à un développement qui répond aux besoins actuels et futurs. C'est à travers ce dialogue que l'on établira un développement socialement responsable et durable.

C'est dans une perspective de partenariat, de respect, d'écoute et d'ouverture à l'égard de l'ensemble des acteurs concernés que sera élaboré un nouveau modèle de collaboration entre les communautés, le gouvernement et le secteur privé.

En ce qui a trait plus spécifiquement à la participation des populations autochtones, il est essentiel que le tout se fasse dans le respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre des ententes conclues avec les nations autochtones concernées. De plus, dans une approche plus large, elles seront invitées à participer activement au développement. L'élaboration du Plan Nord tiendra également compte des négociations en cours et des obligations du gouvernement du Québec.

C'est donc avec la participation active des communautés, de la société civile, des partenaires d'affaires, des groupes environnementaux et des instances gouvernementales que nous développerons en partenariat et de façon respectueuse un nouvel espace économique, le Nord.

3.2 Développement durable

Le développement du Nord est intimement lié au développement durable. Ce dernier, et les principes qu'ils sous-tendent, constitue une composante essentielle servant à analyser les projets qui seront soumis. Le Plan Nord deviendra une « référence » en matière de développement durable.

Le réseau actuel des aires protégées représente 9,4 % de la superficie du territoire du Plan Nord. Sur ce territoire on trouve deux parcs nationaux, quarante-cinq réserves de biodiversité et cinq réserves aquatiques. D'ici 2011, quatre autres parcs nationaux devraient être constitués.

Le gouvernement s'est engagé à soustraire 50 % de la superficie du Plan Nord de toute activité industrielle (forestière, minière, énergétique) dont 12 % sera alloué aux aires protégées présentes et à venir.

En ce qui a trait à la protection de l'environnement, la mise en œuvre du Plan Nord se fera dans le respect des lois et des règlements régissant la qualité de l'environnement, ce qui assurera un développement économique en harmonie avec la protection des écosystèmes et des espèces sensibles du Nord québécois. Les divers processus d'évaluation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les inspections et les contrôles environnementaux, les zones de conservation de la biodiversité, la participation des communautés locales et autochtones aux choix de développement contribueront à relever ce défi de société.

3.3 Développement de la main-d'œuvre nordique

La réalisation du Plan Nord suppose que l'on relève un défi en matière de formation, de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre qui représente une des clés du développement durable de ce territoire.

En mars 2008, le gouvernement du Québec annonçait le Pacte pour l'emploi, une réponse concertée et adaptée aux besoins spécifiques des régions en matière d'emploi et de développement de la main-d'œuvre. En raison de la situation économique difficile, le Pacte s'est enrichi d'un volet conjoncturel, le Pacte pour l'emploi Plus, afin d'accorder un soutien renforcé aux travailleurs, aux chercheurs d'emploi et aux entreprises qui ont été touchés par la crise économique.

Ce pacte permet, notamment, aux communautés de participer activement à la recherche de solutions avec les entreprises afin de bénéficier d'une formation adéquate. Les différents projets de développement permettront aux jeunes et aux travailleurs locaux, à la recherche d'un emploi, de trouver du travail dans leur milieu et de voir leurs compétences professionnelles reconnues.

Parce qu'agir sur l'emploi passe par une meilleure concertation des partenaires locaux et régionaux, un comité régional du Pacte pour l'emploi, sous la responsabilité du Conseil régional des partenaires du marché du travail a été mis en place, dans chaque région du Québec, afin de déterminer les différentes problématiques propres à ces régions et sur lesquelles des interventions particulières sont nécessaires.

Aujourd'hui, grâce à la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi *Plus*, le gouvernement assure un soutien accru aux personnes et aux entreprises des régions nordiques.

3.4 Transport et communications

Pour réaliser le développement de ces immenses potentiels, les infrastructures de transport deviennent des atouts essentiels. Pour ce faire, le gouvernement du Québec travaille de concert avec les régions afin de déterminer les meilleurs moyens de communication stratégiques durables. Les investissements substantiels déjà annoncés permettront d'améliorer l'état des réseaux, d'en augmenter la sécurité et de réduire les temps de déplacement. L'annonce du prolongement de la route 167 de Chibougamau vers les monts Otish constitue un bon exemple de partenariat régional. Pour la route 389 reliant Baie-Comeau à Fermont, les investissements réalisés au cours des prochaines années permettront d'augmenter la sécurité, favorisant ainsi la mobilité des personnes et des marchandises et offrant un niveau de confort accru. La réfection des aéroports du Nunavik et de la Côte-Nord constitue un autre levier de développement des communautés sur le territoire du Plan Nord. De plus, un réseau de communications électroniques de pointe est en voie d'être complété tant au Nunavik que sur le territoire de la Baie-James et dans la région de la Côte-Nord.

3.5 Logement en milieu inuit

La mise sur pied du Plan Nord ne peut se faire sans un développement optimal de l'habitation sur le territoire. Ainsi, le gouvernement du Québec poursuit le développement du marché de l'habitation au Nunavik en contribuant à la construction de nouveaux logements sociaux, en améliorant les programmes d'aide financière qui permettent l'accession à la propriété résidentielle et en rénovant les logements sociaux existants.

3.6 Respect des cultures et des identités

Le Plan Nord s'appuiera sur la mise en valeur de la culture et de l'identité des communautés nordiques. Le Secrétariat aux affaires autochtones et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine seront appelés à proposer des moyens d'action pour atteindre cet objectif.

Cette dimension est fondamentale et mettra à contribution les communautés de même que les artistes de différents secteurs d'activité.

4. Perspectives sectorielles : des leviers à considérer pour le développement du territoire nordique

L'immense territoire du Plan Nord recèle un potentiel de développement exceptionnel. Les richesses minières et les ressources énergétiques y sont considérables. Des possibilités multiples de création de richesse sont également liées à la forêt, à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture nordiques, ainsi qu'aux domaines touristiques et fauniques. La mise en valeur de ces ressources fournit des pistes intéressantes de développement économique et social pour les communautés qui y vivent. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place, au fil des ans, des stratégies, des politiques et des programmes qui constituent autant de leviers permettant le développement durable des régions concernées par le Plan Nord.

Sur le plan **énergétique**, le Nord québécois dispose de tous les atouts pour se classer parmi les principales régions productrices d'énergie renouvelable au monde. Au Québec, 71 % du parc hydroélectrique d'Hydro-Québec est situé sur le territoire d'application du Plan Nord.

Dans la **Stratégie énergétique du Québec 2006-2015**, le gouvernement a annoncé la constitution d'un portefeuille de projets hydroélectriques de 4 500 MW dont la majorité est située sur le territoire du Plan Nord. Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement s'est engagé à développer 3 500 MW supplémentaires. Les nouvelles formes d'énergies comme les hydroliennes, les éoliennes et le couplage de l'énergie éolienne avec les génératrices sont autant d'exemples qui permettront de favoriser le développement durable. Par ailleurs, il existe un potentiel en pétrole ou en gaz naturel sur une partie du territoire visé par le Plan Nord.

L'exploitation minière représente une part majeure de l'économie du Nord québécois. En 2008, plus de 60 % des investissements consentis au Québec dans l'exploration minière ont été effectués dans les territoires visés par le Plan Nord. La **Stratégie minérale du Québec**, annoncée par le gouvernement du Québec en juin 2009, prévoit l'accélération du développement minier, notamment par l'amélioration de la connaissance du potentiel minier et l'amélioration des infrastructures d'accès dont la mise en place devrait se faire en partenariat avec les sociétés privées, la région et le gouvernement. Sur le plan social, la stratégie minérale prévoit des mesures pour faire participer les communautés, pour attirer et former la main-d'œuvre, ainsi que pour mieux harmoniser les projets miniers et les diverses utilisations du territoire. D'autres outils sont aussi disponibles. On pense notamment au Fonds du patrimoine minier, au Fonds d'exploration minière du Nunavik et de la Baie-James, de même qu'au Conseil cri sur l'exploration minière.

Au Québec, la forêt boréale constitue la plus vaste zone de végétation. Sa portion située entre le 49^e parallèle et la limite nordique des forêts sous aménagement est incluse dans le territoire touché par le Plan Nord. Elle offre des possibilités de développement significatives, et cela, dans le respect de la pérennité de la ressource et de l'intégrité des écosystèmes. La **révision du régime forestier** en cours a pour but de soutenir la viabilité des collectivités en mettant au point des produits et services issus de la forêt, en valorisant l'utilisation du bois et en développant une industrie novatrice, performante et concurrentielle. Ce régime prévoit également un modèle de gestion forestière plus régionalisée en tenant compte des nouvelles approches d'aménagement forestier, des intérêts, des valeurs et des besoins de la population et des Premières Nations. Ce modèle de gestion tiendra aussi compte du potentiel économique, écologique et social des forêts québécoises. Il permettra de donner au Québec un régime moderne, de calibre mondial, qui s'inscrira dans la réalité des changements climatiques.

En **matière de faune**, le Nord québécois est constitué d'un cheptel de caribous évalué à près d'un million d'individus, de rivières à saumon renommées à l'échelle internationale et d'une multitude de lacs dont le potentiel faunique est reconnu. On compte plus de 200 pourvoies sur l'ensemble de ce territoire, soit près du tiers de tout le réseau du Québec. Le programme d'aide financière intitulé « *Consolidation des pourvoies sur le territoire du Nord québécois* » représente un autre levier qui permettra d'améliorer les structures d'accueil et d'hébergement en consolidant les assises des pourvoies en milieu nordique, pour mieux exploiter le potentiel touristique du Nord québécois.

Les territoires situés au nord du 49^e parallèle présentent un potentiel pour un **développement touristique** de calibre mondial. La beauté exceptionnelle des paysages, leur immensité, ainsi que leur caractère sauvage en font des territoires uniques. Habité par des populations qui ont su conserver et mettre en valeur leurs cultures et leurs traditions, le Nord québécois reste l'un des derniers espaces à explorer. Le ministère du Tourisme s'est donné comme ligne de conduite d'adapter son action à celle de ses partenaires, de les soutenir non seulement en termes financiers, mais aussi sur le plan de l'expertise technique et de mettre en œuvre l'ensemble de ces propositions avec les communautés concernées, dans une perspective de développement durable. La stratégie touristique, que s'est engagée à élaborer la ministre du Tourisme, viendra répondre aux préoccupations exprimées par celles-ci.

L'émergence de l'**industrie bioalimentaire** constitue un autre levier économique et social important pour les collectivités nordiques. Le Nord québécois dispose de l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord avec ses 1,5 million d'hectares dont le potentiel agricole est à peine mis en valeur. Le climat nordique et l'isolement géographique en font aussi un milieu propice à la localisation de banques génétiques végétales et d'activités de recherche sur les nouveaux cultivars de végétaux. Il abrite d'ailleurs un centre de recherche agricole qui travaille, entre autres, à développer le potentiel de culture des petits fruits nordiques. Par ailleurs, le quart des débarquements de poissons et de fruits de mer du Québec provient des régions

nordiques dont l'industrie occupe une place enviable sur le marché grâce à des produits authentiques, tels la crevette nordique, le crabe des neiges, le flétan du Groenland, etc. De plus, le partenariat établi entre les communautés autochtones et l'industrie nord-côtière de la pêche représente l'une des plus belles réussites en matière de gestion et de partage harmonieux entre les deux collectivités des retombées de l'exploitation d'une ressource naturelle.

La **démarche Accord** (*Action concertée de coopération régionale de développement*) a pour but de déterminer des créneaux d'excellence et de se donner une stratégie et un plan d'action, afin que chaque région se démarque et soit plus compétitive sur les marchés internationaux. Les territoires situés au-delà du 49^e parallèle ont déjà amorcé ce processus et s'inscrivent dans cette démarche. Parmi les créneaux déterminés, notons le tourisme d'aventure nordique, l'ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques, le créneau des ressources, sciences et technologies marines, la fabrication, dans une approche de développement durable, de composantes de charpentes de bois d'épinette noire.

5. Des défis liés à la connaissance

Le développement du Nord québécois se réalisera grâce à l'apport de sources multiples d'information. Ainsi, le gouvernement du Québec poursuivra ses efforts pour améliorer la connaissance de ce territoire. Les paragraphes qui suivent ne citent que quelques-uns de ces exemples. Il faut également souligner que plusieurs interlocuteurs présents dans ces régions détiennent des connaissances sur cet immense territoire. On pense, notamment, au savoir des communautés autochtones présentes sur le territoire et à l'information que possèdent les différents centres d'enseignement, les universités, les organismes de recherche, Hydro-Québec et les industriels (forestier, faunique, touristique, minier et agro-alimentaire). Toutes ces sources contribuent à mieux connaître ce vaste territoire.

Tout au long de l'élaboration du Plan Nord, tous les participants devraient mettre en commun leurs connaissances respectives.

Le gouvernement et les autorités régionales disposent d'une multitude d'information issue des différents exercices de planification. Le Plan Nord ne pourra les ignorer. Il faudra **miser sur les acquis**. C'est le cas notamment du Plan d'affectation du territoire public (PATP) qui détermine et diffuse les orientations gouvernementales en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. À cela s'ajoute le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) qui définit la vision du milieu régional concernant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire. On trouve également des plans de transport régionaux, des schémas d'aménagement des MRC et d'autres plans où des éléments de connaissance du territoire et des ressources sont colligés.

Sur le plan de la **main-d'œuvre**, Emploi-Québec, par ses directions régionales et ses centres locaux d'emploi, est déjà bien enracinée dans les milieux ciblés par le Plan Nord et s'appuie sur un solide réseau de partenaires, les établissements d'enseignement, les comités sectoriels de main-d'œuvre (mines, tourisme, forêt), et différents ministères dont ceux de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des Ressources naturelles et de la Faune et du Tourisme. En regard des principaux enjeux qui se profilent pour les années à venir, Emploi-Québec effectue aussi des travaux sur le marché du travail dans le Nord et les perspectives professionnelles de manière à développer une vision prospective.

L'amélioration des connaissances constitue également une condition *sine qua non* à la mise en valeur de ce vaste territoire encore méconnu. Pour permettre une meilleure connaissance des écosystèmes et des espèces animales et végétales les plus vulnérables, les plus sensibles et les plus importants en vue de leur protection, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a entrepris l'élaboration d'un atlas de la biodiversité du Québec nordique, en partenariat avec le consortium Ouranos et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Dans le cadre de ce projet, des recherches seront menées pour déterminer les écosystèmes et les espèces

à sauvegarder et à prendre en compte dans les décisions d'adaptation aux changements climatiques et de développement du territoire.

Dans le secteur minier, des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques sont effectués chaque année par Géologie Québec. En ce qui concerne les forêts, un comité scientifique est à examiner la limite nordique des forêts attribuables. Dans un autre domaine, le gouvernement du Québec soutient de nombreuses initiatives relatives à l'approfondissement des connaissances sur le potentiel agricole du milieu nordique.

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont également des lieux de recherche technologique qui entretiennent des liens privilégiés avec les entreprises notamment sous forme de formation technique adaptée.

De plus, une contribution est attendue des chercheurs afin que les résultats de leurs recherches fassent l'objet de partage avec l'ensemble des intervenants concernés. Toutes ces démarches pourront être prises en compte lors de l'élaboration du Plan Nord.

6. Faire connaître le Nord

Le vaste territoire du Plan Nord est encore méconnu à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Il est donc impératif de développer des stratégies afin de faire connaître ses potentiels.

En premier lieu, il importe d'informer les Québécois sur le Nord. En effet, l'élaboration du Plan Nord ainsi que toutes les activités qui entoureront sa rédaction contribueront à faire connaître ce territoire. Le rôle des partenaires sera crucial puisqu'ils seront appelés à être à la fois artisans et ambassadeurs dans leur milieu.

En second lieu, devenir une référence en matière de développement nordique durable sur la scène internationale constitue un défi majeur. Le dynamisme des populations nordiques et l'expertise développée en matière de mise en valeur de ressources deviendront une véritable vitrine pour le Québec à l'échelle internationale. La présence active du Québec lors d'événements canadiens et internationaux sera l'occasion de faire connaître et de promouvoir le modèle québécois d'un développement nordique durable. Tous ces gestes contribueront à l'atteinte d'une renommée internationale.

Conclusion

Le Plan Nord constitue le fer de lance d'un développement économique socialement responsable et durable pour le Québec. Il se construira de façon concertée, intégrée et adaptée. Ce plan sera la « référence » en matière de développement durable. Il se fera de façon exemplaire en tenant compte des spécificités nordiques.

Le partenariat développé tout au long de la démarche entreprise pour l'élaboration du Plan Nord non seulement facilitera l'adhésion des populations, mais également solidifiera les liens entre les peuples qui composent la population nordique.

À long terme, le Plan Nord devrait permettre :

- un développement économique socialement responsable et durable;
- des communautés prospères et dynamiques qui offriront un milieu de vie attrayant pour les jeunes, les travailleurs et les familles (infrastructures, logement, éducation, santé);
- une protection des écosystèmes et de la biodiversité répondant à des critères adaptés aux réalités nordiques;
- *la création de richesse pour les communautés, dans le respect de leur culture et de leur identité;*
- une cohabitation harmonieuse entre les peuples habitant sur ce territoire;
- un territoire ouvert, multipliant les échanges avec l'extérieur et atteignant une reconnaissance internationale en matière de développement durable.

L'histoire du Québec est jalonnée d'initiatives qui ont permis de repousser toujours plus loin les limites de notre développement. Cet esprit de bâtisseurs est présent en chacun des Québécois. Il se perpétue encore aujourd'hui et saura se poursuivre à travers le Plan Nord, un projet pour le Québec du 21^e siècle. Le développement du Nord constitue donc un défi d'envergure et c'est avec enthousiasme que le gouvernement convie tous les intervenants à y participer.

La vision

Une démarche et un projet exemplaire de **développement durable** qui intégrera le développement **énergétique, minier, forestier, touristique** et du **transport** ainsi que la mise en valeur de la **faune**, et qui favorisera le développement des **communautés** dans le respect de leur culture et de leur identité.

Territoire d'application du Plan Nord



Organisation territoriale

- Territoire d'application du Plan Nord
- Limite de régions administratives
- Limite de municipalités régionales de comté
- Limite sud du Nunavik*
- Communauté autochtone
- Lieu habité

* Les terres de catégories 1a et 1b du village cri de Whapmagoosui sont exclues du territoire du Nunavik.

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Métadonnées

Projection cartographique Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 150km

Sources

- Données Organisme, année
- Divisions territoriales Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2003
- Assise géographique Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2009
- Nomenclature géographique Commission de toponymie du Québec, 2009

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction générale de l'information géographique
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 ©Gouvernement du Québec, 2009

Annexe II Population et territoire inclus dans le Plan Nord

Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)

MRC ou territoire équivalent	Communautés	Statut
Le Domaine-du-Roy (MRC)	Mashteuiatsh ¹	Réserve indienne
Maria-Chapdelaine (MRC)	Girardville	Municipalité
	Notre-Dame-de-Lorette	Municipalité
	Saint-Stanislas	Municipalité

Côte-Nord (région 09)

MRC ou territoire équivalent	Communautés	Statut
Basse-Côte-Nord (Territoire équivalent)	Blanc-Sablon	Municipalité
	Bonne-Espérance	Municipalité
	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Municipalité
	Gros-Mécatina	Municipalité
	La Romaine (Unamen Shipu)	Réserve indienne
	Pakuashipi	Établissement indien
	Saint-Augustin	Municipalité
Caniapiscou (MRC)	Fermont	Ville
	Kawawachikamach	Terres réservées aux Naskapis
	Matimekosh / Lac-John	Réserve indienne
	Schefferville	Ville
La Haute-Côte-Nord (MRC)	Essipit ¹	Réserve indienne
Manicouagan (MRC)	Baie-Comeau	Ville
	Baie-Trinité	Village
	Chute-aux-Outardes	Village
	Franquelin	Municipalité
	Godbout	Village
	Pessamit (Betsiamites) ¹	Réserve indienne
	Pointe-aux-Outardes	Village
	Pointe-Lebel	Village
	Ragueneau	Paroisse
Minganie (MRC)	Aguanish	Municipalité
	Baie-Johan-Beetz	Municipalité
	Havre-Saint-Pierre	Municipalité
	Longue-Pointe-de-Mingan	Municipalité
	Mingan (Ekuanitshit)	Réserve indienne
	Natashquan	Canton
	Natashquan (Nutakuan)	Réserve indienne
	Rivière-au-Tonnerre	Municipalité
	Rivière-Saint-Jean	Municipalité
Sept-Rivières (MRC)	Port-Cartier	Ville
	Sept-Îles	Ville
	Uashat / Maliotenam	Réserve indienne

¹ Ces communautés ne résident pas sur le territoire du Plan Nord, mais elles sont signataires de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) qui concerne l'utilisation d'une partie du territoire du Plan Nord.

Nord-du-Québec (Région 10)

MRC ou territoire équivalent	Communautés	Statut
Kativik (Territoire équivalent)	Akulivik	Village nordique
	Aupaluk	Village nordique
	Inukjuak	Village nordique
	Ivujivik	Village nordique
	Kangihsualujuaq	Village nordique
	Kangihsujuaq	Village nordique
	Kangirsuk	Village nordique
	Kiggaluk (Chisasibi)	Terre de catégorie I pour les Inuits
	Kuujuaq	Village nordique
	Kuujuarapik	Village nordique
	Puvirnituq	Village nordique
	Quaqtaq	Village nordique
	Salluit	Village nordique
	Tasiujaq	Village nordique
	Umiujaq	Village nordique
Administration régionale crie (Territoire équivalent)	Chisasibi	Village cri
	Eastmain	Village cri
	Mistissini	Village cri
	Nemiscau	Village cri
	Oujé-Bougoumou	Établissement indien
	Waskaganish	Village cri
	Waswanipi	Village cri
	Wemindji	Village cri
	Whapmagoostui	Village cri
Autres municipalités de la Baie-James (Territoire équivalent)	Baie-James	Municipalité
	Chapais	Ville
	Chibougamau	Ville
	Lebel-sur-Quévillon	Ville
	Matagami	Ville

Au total, 63 communautés résident sur le territoire du Plan Nord, soit 31 communautés autochtones et 32 communautés non autochtones.

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Répertoire des municipalités du Québec
Secrétariat aux affaires autochtones

Annexe III Exemples d'interventions menées par le gouvernement sur le territoire du Plan Nord

Plusieurs interventions concrètes, dans différents domaines, ont été menées par le gouvernement afin de mettre en valeur le potentiel de ce vaste territoire. On présente ici des mesures sectorielles et celles annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2009-2010.

Mesures sectorielles

Dans le domaine de l'énergie propre et renouvelable

- Le projet Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, actuellement en cours, qui ajoutera d'ici 2012 une capacité supplémentaire de près de 920 MW (investissement de 5 G\$);
- Le projet La Romaine, sur la Côte-Nord, qui vient de débiter, d'une puissance d'un peu plus de 1 550 MW et qui devrait progressivement entrer en service à partir de 2014 (6,5 G\$);
- 4 500 MW annoncés dans la Stratégie énergétique 2006-2015;
- 3 500 MW supplémentaires dans le cadre du Discours sur le budget 2009-2010.

Dans le domaine des mines

- La Stratégie minérale du Québec dans laquelle le gouvernement s'est engagé à financer 200 M\$ sur une période de dix ans, dont une part importante sera consacrée à l'acquisition de connaissances géoscientifiques. Le gouvernement s'est également engagé à renouveler son soutien au Fonds d'exploration minière du Nunavik et au Conseil cri pour l'exploration minérale, pour une période de trois ans;
- En 2006, le gouvernement du Québec inscrivait dans le passif environnemental le coût de tous les sites abandonnés. Au 31 mars 2009, cela représente une somme de 329 M\$ pour les sites miniers. Sur le territoire couvert par le Plan Nord, il s'agit principalement de sites d'exploration situés au Nunavik. Un regroupement de sociétés minières a créé, en 2007, le fonds Restor-Action, en collaboration avec l'Administration Kativik et le MRNF. Il effectue les travaux de restauration des sites du Nunavik.

Dans le domaine du tourisme

- La Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement du Québec a consenti une somme de 52,5 M\$ pour des investissements totaux de 156 M\$.

Dans le domaine de l'emploi

- Le Pacte pour l'emploi;
- le Pacte pour l'emploi Plus.

En joignant les sommes publiques et privées prévues dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus à celles du Pacte pour l'emploi, du Fonds de développement du marché du travail et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, ce sont quelque 100 M\$ qui seront investis dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord par le gouvernement et ses partenaires, sur trois ans, afin d'aider 17 000 chercheurs d'emplois, 11 000 travailleuses et travailleurs et 1 400 entreprises.

Mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2009-2010

De plus, dans le cadre du **Discours sur le budget 2009-2010**, le gouvernement a annoncé, pour les deux prochaines années, des investissements de 98 M\$ pour le développement du Nord québécois. À terme, c'est près de 825 M\$ qui auront été investis.

Ces mesures budgétaires ont essentiellement pour but :

- de préserver l'environnement et de valoriser le patrimoine naturel du territoire;
- d'améliorer les infrastructures afin d'optimiser l'accès aux ressources.

Mesures pour préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel

Trois mesures contribueront à cet objectif, soit :

- **Un programme de soutien à frais partagés visant la consolidation des pourvoies**

Cette aide, totalisant 2,2 M\$, a pour but de permettre des investissements totaux de 4,4 M\$ sur les deux prochaines années. Ces sommes serviront notamment à :

- dresser un inventaire des besoins et des intentions d'investissement des établissements du territoire;
- appuyer les pourvoyeurs dans l'élaboration de devis techniques pour des investissements en infrastructure;
- réaliser des investissements dans les installations d'accueil et d'hébergement.

Ces efforts vont permettre à l'industrie de consolider ses assises pour mieux exploiter le potentiel touristique du Nord québécois.

- **Des travaux de désignation et de création d'aires protégées**

Le gouvernement confèrera le statut d'aires protégées à 12 % du territoire couvert par le Plan Nord et ce d'ici 2015. La majorité de ces territoires recevront le statut de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques. À cette fin, un budget de 1,2 M\$ y sera consacré en 2009-2010 et 2010-2011.

Le gouvernement entend aussi constituer, d'ici 2011, quatre nouveaux parcs nationaux parmi les cinq territoires suivants :

- Harrington Harbour;
- Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire (Tursujuq);
- Albanel-Témiscamie-Otish;
- Monts Les Pyramides;
- Assinica.

À cette fin, le gouvernement investira 32 M\$ pour remplir cet engagement.

Mesures pour améliorer les infrastructures

L'amélioration des infrastructures constitue la base essentielle à tout développement. Elle permet notamment d'optimiser l'accès aux ressources et de contribuer à l'essor des communautés. Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de près de 700 M\$ en infrastructures pour :

- le prolongement de la route 167 vers les monts Otish à partir de Chibougamau et en passant par Mistissini (260 M\$ dont 130 M\$ financés par le gouvernement);
- des travaux d'amélioration et de réfection de la route 389 reliant Baie-Comeau à Fermont (438 M\$);
- l'amélioration d'une quinzaine d'aéroports nordiques situés au Nunavik et sur la Côte-Nord (106 M\$ au cours des cinq prochaines années).

Mesures pour favoriser le reboisement

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la bonification du Programme d'investissements sylvicoles grâce à l'ajout de 22 M\$. Une partie de cette somme, soit environ 9 M\$, est affectée au reboisement du Nord québécois avec la plantation de 35 millions de plants additionnels en 2009-2010.

NOTES

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec 